



INSTITUT DE FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Formation préparation re-certification DPE sans-mention

Objectif de la formation :

Préparation à la re-certification DPE sans-mention (3 jours obligatoire dans les 18 mois précédent l'examen) pour réaliser :

- Les DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation,
- Les attestations exigées à l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiment existant, pour des maisons individuelles ou accolées,
- Conformément aux exigences de l'arrêté compétences.

Détail de la formation :

- Réglementation
- Textes législatifs et réglementaires sur le sujet,
- Méthodes d'élaboration des diagnostics,
- Notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et relations légales ou contractuelles entre les différents acteurs.
- QCM d'application
- Descriptif du bâti et des équipements
- La thermique du bâtiment
- L'enveloppe du bâtiment
- Les systèmes
- Principe de la RT 2005,
- Principe de la RT 2012,
- Etude de cas pratique

